



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20250709-202507D047-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025
N° 202507D0047

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
8 Juillet 2025

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Absents : 1
Votants : 26

Date de la
convocation :
2 Juillet 2025

Domaine
Finances
Pour : 26
Contre :
Abstention : 0

L'an Deux Mil vingt-cinq le 8 Juillet, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU – F. MARECHAL - I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON – E. JACQUAND – C. VALET- J. BERTHET - D. VENET - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN - L. VIOLA – F. JANET - J. SAINT PIERRE – V. PEYROL -- J. LIENHARDT – S. BAUDIN- P. NOBLET

ABSENTS :
S. CLOUPET a donné pouvoir à M. BIELOKOPYTOFF
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET
I. VAURES a donné pouvoir à A. DUPERRIER
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
S. GUEDON a donné pouvoir à P. LARRIEU
D. SEBAI a donné pouvoir à M. MACON
F. CANARD a donné pouvoir à J. LIENHARDT

S. ROGNARD

OBJET :: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BASKET CLUB VILLARDOIS

Compte tenu de leur dernière victoire le 24 Mai dernier l'équipe fanion du basket Club Villardois valide sa montée en Nationale 3 pour l'an prochain. Cette équipe évoluera donc en championnat de France pour la saison 2025-2026. A ce titre, le club doit procéder à diverses dépenses, notamment les frais d'inscription. Pour accompagner cette réussite, la municipalité souhaite soutenir financièrement ce club en accordant une subvention exceptionnelle de 8 000 €.

La commission Finances a donné un avis favorable en date du 30 juin 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **ACCORDE** au Basket Club Villardois une subvention exceptionnelle de 8 000 € au titre des frais et obligations supplémentaires liées à la montée de l'équipe masculine en Nationale 3 pour la saison 2025-2026
- ✓ **PRECISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente seront imputés au compte 65748



Le 9 Juillet 2025,
Le Maire,
Pierre LARRIEU